

SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2017

Président : Mr Salvatore LA ROCCA, Maire

Présents : Christine JECKEL. Nicolle CHRISTEN. Jean PASTOR. Séverine BERGÉ. Frédéric. SCHUBNEL. Jean-Jacques OURTAU. Meggane SINDT. Arnaud GRAFF. Laurence BURKHARD. Murielle THIL. Julie POITOU. Emmanuelle SEDKI. André GLAUDE. Julia RUSSO

Procurations : Denis URBANY donne procuration à Salvatore LA ROCCA
Edmond-Pierre EMERAUX donne procuration à Jean PASTOR
Sébastien ALBOUZE donne procuration à Meggane SINDT
Jean-Marie KLEIN donne procuration à Emmanuelle SEDKI

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 AVRIL 2017.

20/2017 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DES SEJOURS DECOUVERTES AVEC NUITÉES DES ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Madame la Directrice du Groupe Scolaire LES CHARMILLES sollicitant une subvention pour financer deux séjours avec nuitées.

- Classe CP de Mme BARON et classe de CE1/CE2 de Mme HEINRICH (48 élèves) du 15 au 19 MAI 2017 à Longeville sur Mer (Vendée)
- Classe CE2/CM1 de Mme MARGRAFF et Classe CM1/CM2 de Mme MONACO (47 élèves) du 7 au 9 JUIN 2017 à Saint Maurice sur Moselle (Vosges).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour le versement d'une subvention à l'ASSE de l'école se montant à 10 Euros par enfant concerné (soit la somme de 950,00 €).

Cette subvention est inscrite à l'article 6574 du budget 2017.

21/2017 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Jean-Jacques OURTAU demande sur quels critères les subventions sont attribuées par rapport à la demande que formulent les associations.

Emmanuelle SEDKI lui répond que les critères ne sont pas encore bien définis.

Jean-Jacques OURTAU précise qu'il faudrait justifier la demande en raison des particularités de chaque association.

Emmanuelle SEDKI pense que les subventions devraient être votées à bulletin secret car à peu près tout le monde au conseil est impliqué dans une association.

Salvatore LA ROCCA précise que la commission a pris l'engagement de travailler sur le sujet.

Par contre, il faut bien étudier les demandes. Certaines associations sont fragiles financièrement et d'autres ne savent pas établir un bilan financier. Elles sont dans l'incapacité de fournir les documents demandés, il faudrait les aider à mettre en place un suivi.

Emmanuelle SEDKI dit que ça fait 4 ans qu'on tient le même discours vis-à-vis des demandes de subventions. Si les dossiers ne sont pas rendus dans les temps, les associations ne doivent pas obtenir de subvention.

André GLAUDE s'interroge sur MELODIA. Est-ce que la subvention va augmenter tous les ans en raison du déficit financier. Est-ce que c'est la volonté de la commune de sauver les associations qui sont dans le rouge ?

Salvatore LA ROCCA lui répond qu'il faut ouvrir les yeux sur les difficultés de chaque association. Chacune est un cas particulier.

Par exemple l'ASSE est une association dynamique qui fait beaucoup pour les enfants donc il faut le reconnaître.

Jean-Jacques OURTAU s'interroge sur les T.A.P. : au début, les associations de la commune devaient participer aux T.A.P. bénévolement. C'était une forme de reconnaissance pour la commune qui leur verse une subvention. C'est pour cette raison que le JUDO n'a jamais rien demandé.

Salvatore LA ROCCA lui répond que certes, la volonté était telle au début, mais très vite des barèmes ont été mis en place afin de dédommager les associations participantes. En préparant ce dossier, nous avons d'ailleurs remarqué que le JUDO n'avait jamais fait de facture et on voulait justement en parler aujourd'hui.

Jean-Jacques OURTAU lui explique que les animateurs de cette association ont un état d'esprit bénévole ; notre idée de base est qu'« on reçoit donc on doit pouvoir donner ».

Mais si la commune veut rétablir l'équité, pas de souci, on va le faire.

Salvatore LA ROCCA précise également qu'une « Convention d'occupation des locaux » a été signée avec les associations utilisatrices de bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes sur le budget primitif 2017 :

	ASSOCIATIONS	Subventions 2017
Subventions	Amicale des sapeurs-pompiers	1 600,00
	Association Culture et Liberté	1 800,00
	Tennis de table Bertrange-Distroff	600,00
	Société de musique UNION	2 000,00
	Judo Club	2 000,00
	Jeunesse Sportive de Distroff	1 750,00
	Joie de Vivre	300,00
	Club Canin	1 000,00
	Chorale Sainte Catherine	300,00
	Pétanque Club	300,00
	USEP	500,00
	Amicale Donneurs de Sang	200,00
	Ecole de Musique	2 200,00
	ASSE partic. maintenance informatique	2 000,00
	Subv. Bal du 13/07 assoc. organisatrice	700,00
	Green team	300,00
	MET FARM	300,00
	Soutien au fonct. Du Rased	50,00
		Amicale du personnel communal

22/2017 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GYMNASSE DE KEDANGE-SUR- CANNER **STATUTS**

Jean-Jacques OURTAU, en sa qualité de délégué, explique au conseil les statuts du syndicat. Il précise également que les associations de la commune ne l'utilisent plus depuis plusieurs années. Par contre, si l'on désire en sortir, il faut que la demande soit soumise à toutes les communes membres.

Salvatore LA ROCCA explique que, comme la commune désire en sortir, un courrier sera fait au président en souhaitant le désengagement de Distroff.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5 et suivants ;
Vu la décision du Conseil Syndical du 10 avril 2017 portant approbation des statuts du Syndicat ;
Vu la notification du Président du Syndicat du 20 avril 2017 ;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif aux statuts du Syndicat Intercommunal du Gymnase de Kédange-sur-Canner ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour et 1 abstention de **rejeter** lesdits statuts.

23/2017 - ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Mr le Trésorier Principal relatif à des frais de périscolaire non recouverts à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'exercice 2016 pour un montant de 26.34 €uros (PARENT Gérald)
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017 de la commune.

24/2017 - EMPLOIS JEUNES POUR L'ETE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au recrutement de jeunes durant la période du 26 JUIN au 3 SEPTEMBRE 2017 afin d'aider à l'entretien de la commune pendant l'été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Le recrutement direct d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 26 JUIN au 3 SEPTEMBRE 2017.

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 35 Heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence du 1^{er} échelon du grade d'agent d'entretien.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de ces agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

25/2017 - DEMANDE DE DIAGNOSTIC VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire informe le conseil de l'augmentation des cambriolages sur la commune. A ce sujet, il a rencontré la gendarmerie afin d'avoir des informations pour pallier à ce problème.

Il y a également possibilité de mettre en place des caméras aux 4 entrées du village. Pour ce faire, il convient tout d'abord de demander un audit qui permettrait d'établir un diagnostic de vidéo protection.

Il conviendrait également de mettre en place une Participation citoyenne – voisins vigilants. Dans chaque quartier de la commune, il faut un référent qui signalerait les anomalies constatées.

Une réunion publique aura lieu le LUNDI 26 JUIN à 20 Heures au Centre Culturel pour informer les habitants.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une recrudescence de cambriolages sur la commune de Distroff.

Afin de protéger au mieux les citoyens, il expose au Conseil Municipal la possibilité d'installer un système de vidéo surveillance aux 4 entrées de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander un diagnostic de vidéo protection auprès de la Gendarmerie Départementale.

POINTS DIVERS

▲ EXTINCTION DES CANDELABRES LA NUIT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit de 0 H 00 à 5 H 00 afin de faire des économies d'énergie en posant des horloges astronomiques.

Emmanuelle SEDKI dit que la nuit noire lui fait peur et André GLAUDE pense de son côté qu'il risque d'y avoir plus de vols.

Néanmoins, cette proposition est actée à l'unanimité pour une période expérimentale de 6 mois.

▲ ZONE DES CARRIERES

André GLAUDE demande à Monsieur le Maire où en est la situation à ce jour et surtout savoir si cette zone va être déclassée dans le cadre de la révision du PLU.

Monsieur le Maire est allé prendre conseil chez un avocat afin de sauvegarder les intérêts de la ville. Il confirme que cette zone va effectivement être déclassée et fera un courrier dans ce sens au notaire chargé de la vente des terrains.

Salvatore LA ROCCA